

Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie

RNCP15066 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	334p
Formacode(s)	42776
Code(s) ROME	M1302, G1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	08/02/2023

Certificateur(s)

CENTRE DE MANAGEMENT HOTELIER · SIRET : 73202862600065

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Directeur d'établissement de luxe dans le secteur de l'hôtellerie exerce les activités d'un directeur général possédant les compétences spécifiques à la gestion d'une entreprise de luxe. Il a donc la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement tant au niveau de son exploitation et de sa gestion opérationnelle qu'au niveau de son développement à court et moyen terme. Il est rattaché soit au Président du Groupe ou au propriétaire, c'est auprès d'eux qu'il effectue le report de ses actions et des résultats obtenus notamment au point de vue financier.

Il exerce donc les activités suivantes :

La gestion administrative et financière de l'établissement

Le développement de l'établissement et la gestion des investissements

La conception d'un univers de qualité

La conduite des différentes étapes du projet hôtelier

Le management des différents départements ou service, des responsables et des équipes

La gestion des relations et la représentation de l'établissement dans les manifestations professionnelles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Définir la politique et les modalités d'organisation générale de l'établissement
- Élaborer un plan stratégique à moyen et long terme,
- Concevoir un concept qui contribue au développement de l'image de marque de l'établissement.
- Piloter et superviser toutes les étapes de mise en œuvre du projet en coordonnant les actions des différents acteurs
- Mettre en œuvre un mode de management qui contribue à l'ensemble du personnel de l'établissement
- Développer une politique de fidélisation en contribuant à valoriser l'image de marque de l'établissement et en se démarquant par rapport à un environnement très concurrentiel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Directeur d'établissement de luxe travaille dans le secteur de l'Hôtellerie ou para-hôtellerie 4 étoiles +, 5 étoiles et Palaces. Les établissements peuvent dépendre de Chaînes Internationales à grande capacité, ou d'établissements privés indépendants de petite ou moyenne taille, centres de remise en forme, spa santé, résidences de tourisme, clubs de vacances.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Directeur Général d'un Hôtel, Directeur d'hôtel à l'international, Manager de Résidences Hôtelières, Directeur de Spa[1] Directeur d'un Club de Vacances et de Loisirs, Manager de Villas de Luxe, Directeur de Boutique hôtels.
[1] Centre de Remise en forme et de beauté

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 230
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	32 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
50% représentants secteur professionnel
50% représentants centre de formation

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 109 €
Selon la branche	6 501 € – 8 583 €

Prise en charge	Branches concernées
8 109 €	Valeur par défaut · 207 branches
8 583 €	CPNEFP Commerce à distance
8 118 €	CPNEFP de la branche commerce de détail de l'habillement et articles textiles
8 100 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
8 000 €	CPNEFP hôtellerie de plein air
7 848 €	CPNE Casinos
6 501 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/02/2023
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15066/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	500 %
Période	02/2022 – 06/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	23 100 €
Coût moyen par dossier	3 300 €
Durée moyenne	133 h
Période	08/2020 – 04/2022
France compétences	66 %
Reste à charge titulaire	34 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.